

Les pronoms conjoints dans la construction factitive

Autor(en): **Gaatone, David**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **40 (1976)**

Heft 157-158

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399620>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES PRONOMS CONJOINTS DANS LA CONSTRUCTION FACTITIVE

Le caractère syntaxique très particulier des constructions factitives (CF), représentées par la séquence *faire* + *infinitif*, réside sans doute dans le haut degré de cohésion des deux composants que l'on ne retrouve pas dans d'autres combinaisons d'un verbe et d'un infinitif. Cette cohésion se reflète entre autres, comme il a été souvent remarqué, dans l'impossibilité d'insérer entre les deux composants de la CF un syntagme nominal, insertion possible en revanche dans d'autres cas :

Je vois les amis venir
Je vois venir les amis
J'ai laissé les amis partir
J'ai laissé partir les amis
* J'ai fait les amis venir
J'ai fait venir les amis

« Traditionalistes » et transformationnistes s'accordent, en dépit d'évidentes différences de formulation, pour voir dans le syntagme *les amis* un sujet sous-jacent de l'infinitif, les uns à travers une analyse faisant de *les amis venir* ou *venir les amis* une proposition infinitive dont le sujet « logique » est *les amis*, les autres à travers une opération d'enchâssement de cette même séquence dans laquelle *les amis* représente le sujet « profond ». Quelles que soient les difficultés que soulèvent ces deux analyses¹, j'adopterai, pour les besoins de cette étude, le terme sujet sous-jacent (SSJ), qui n'a évidemment aucune implication quant à la fonction syntaxique du syntagme *les amis* dans les exemples traités, mais est nécessaire néanmoins pour rendre compte, entre autres, des deux interprétations possibles d'une phrase telle que :

J'ai fait manger les lapins

1. Cf. en particulier G. Moignet (1973). Pour une critique de la notion de proposition infinitive, voir A. Lorian (1962) et G. Moignet (ibid.).

où la séquence *manger les lapins* peut correspondre à deux phrases indépendantes différentes, à savoir :

Les lapins ont mangé
On a mangé les lapins

Il va sans dire toutefois que, sur le plan strictement syntaxique, le syntagme en question constitue un véritable objet direct, comme l'indiquent à la fois sa place dans la phrase et les substitutions pronominales :

Je les vois venir
Je les laisse venir
Je les fais venir
Je les ai fait manger

Qui plus est, et en ce qui concerne du moins les CF, on sera obligé de voir dans le SSJ le complément d'objet du groupe verbal tout entier et non de l'un de ses constituants puisque ni **j'ai fait les amis*, ni **je viens les amis* ne sont possibles. Cela revient en fait à considérer la phrase factitive comme une phrase simple à verbe complexe plutôt que comme une phrase complexe comportant deux verbes. Ce caractère de phrase simple paraît confirmé par, entre autres, le comportement de certains adverbiaux, tel que l'illustrent les exemples suivants :

J'ai fait travailler les enfants avec enthousiasme
J'ai vu les enfants travailler avec enthousiasme

Alors que dans la première de ces phrases l'une des interprétations possibles, et sans doute la plus naturelle, semble bien être l'établissement d'un rapport sémantique entre l'adverbial et le sujet du verbe complexe *faire travailler*, dans la seconde au contraire, le même rapport se noue entre l'adverbial et le SSJ de *travailler*¹. Il suffirait cependant de grouper les deux verbes pour retrouver la lecture (ou l'ambiguïté) précédente :

J'ai vu travailler les enfants avec enthousiasme

Ces faits suggèrent peut-être qu'entre

J'ai vu les enfants travailler

et

J'ai vu travailler les enfants

1. On pourrait à la rigueur imaginer une lecture de cette phrase avec une pause détachant l'adverbial du reste, auquel cas, évidemment, l'interprétation serait la même que dans l'exemple précédent.

dont personne ne mettra en doute me semble-t-il, la parfaite synonymie, la différence n'est pas simplement dans l'ordre des mots, mais aussi dans la structure syntaxique. Remarquons que la pronominalisation du SSJ supprime, en raison des règles de placement des pronoms conjoints, la différence formelle entre les deux phrases. On doit s'attendre, dès lors, à ce que l'addition de l'adverbial ait pour résultat une phrase ambiguë, ce qui semble bien être le cas :

Je les ai vus travailler avec enthousiasme

Pour en revenir aux CF, on dira donc que la séquence *faire* + *infinitif* fonctionne, en regard des compléments, comme un seul verbe (cf. Gross, 1968, p. 42) complexe. Certaines objections peuvent être faites à une pareille analyse. En effet, toutes sortes de règles déterminant, par exemple, la place d'un pronom conjoint en inversion ou celle d'adverbes divers, mèneront à des résultats incorrects si la séquence *faire* + *infinitif* est considérée comme un seul verbe :

Il travaille
Travaille-t-il ?
Il fait travailler les enfants
*Fait travailler-il les enfants ?
Fait-il travailler les enfants ?
Il ne travaille pas
*Il ne fait travailler pas les enfants
Il ne fait pas travailler les enfants
etc.

Mais notons bien que pareille objection serait valable aussi dans le cas des formes verbales composées d'un auxiliaire et d'un participe passé. Les données, en effet, sont les mêmes de ce point de vue :

Il a travaillé
*A travaillé-t-il ?
A-t-il travaillé ?
*Il n'a travaillé pas
Il n'a pas travaillé

Ces faits ne nous empêcheront cependant pas de dire que, par rapport aux compléments, le verbe simple ou le verbe composé (*je vois la maison, j'ai vu la maison*) fonctionnent comme une seule unité. Il sera seulement nécessaire de distinguer éventuellement, à l'intérieur de ce groupe verbal, un élément conjugué (*fini*), à savoir, *avoir* ou *être* dans le cas des formes verbales

composées et *faire* dans la CF, et un élément non-conjugué (non-fini), à savoir un participe passé ou un infinitif. Les règles relatives à la place des pronoms conjoints ¹ et des adverbes feront référence, dans leur formulation, non plus au verbe en général, mais plutôt à son élément fini.

Le SSJ de l'infinitif est donc, dans la CF, l'objet du verbe complexe. Pronominalisé, cet objet sera attaché à ce verbe selon les règles habituelles pour les pronoms objets conjoints :

Je fais travailler les enfants
Je les fais travailler
*Je fais les travailler

On comparera la place du pronom dans les CF à sa place dans d'autres séquences *verbe* + *infinitif* où il n'y a pas formation d'un verbe complexe :

Je vais voir les enfants
Je vais les voir
*Je les vais voir ²

A l'impératif affirmatif cependant le pronom objet ne s'accroche plus à *son* verbe, c'est-à-dire au verbe complexe, comme l'exigerait la règle :

*Fais travailler-les

mais à *faire* :

Fais-les travailler

En d'autres termes, il existe une différence syntaxique très nette entre

Fais-les (= les devoirs)
Fais-les travailler (= les enfants)

en dépit des ressemblances formelles. Dans le premier de ces exemples seulement, le pronom représente effectivement l'objet du verbe auquel il est attaché. Il n'est peut-être pas inutile de s'assurer au préalable que le pronom

1. On pourrait illustrer ce principe par un exemple pris dans le chapitre de l'inversion du sujet en proposition incise. Si l'on veut rendre compte par une même règle de la place différente du sujet par rapport au verbe, dans ces contextes, selon qu'il est conjoint ou non, il faudra que ce verbe soit d'une part considéré comme une unité par rapport au sujet, d'où : « *Bonjour* » a dit Jean, * « *Bonjour* » a Jean dit ; et d'autre part analysé en ses constituants fini et non fini, d'où : « *Bonjour* » a-t-il dit, * « *Bonjour* » a dit-il.

2. Une telle phrase peut être considérée comme agrammaticale en français contemporain bien qu'on puisse en trouver des exemples dans la langue écrite utilisant des structures classiques.

est vraiment attaché à *faire* et non simplement inséré à l'intérieur du verbe complexe ou plutôt attaché à l'infinitif suivant. Si l'on ignore ce signe graphique qu'est le trait d'union, on trouvera dans les faits de liaison et d'élision (cf. Sandfeld, 1928, p. 11) une confirmation de ce lien entre le pronom et *faire*. En effet, face à

Va l'arracher
Va les arracher

où le pronom objet de l'infinitif est soumis à l'élision et à la liaison devant une initiale vocalique, on aura :

Fais-les arracher
Fais-le arracher

où en dépit d'un contexte phonétique absolument identique, le pronom ne subit ni l'une ni l'autre¹. Ces faits sont d'autant plus importants à comprendre qu'ils permettent de rendre compte de la grammaticalité de phrases telles que :

Écoute-le m'insulter
Regardons-la vous rosser

où l'on se trouve en présence de séquences pronominales **le me*, **la vous* reconnues comme inadmissibles en français (voir plus loin) :

*Il le me donne
*Je la vous montre

On devra donc admettre que les séquences en question ne sont pas interdites en tant que telles, mais uniquement si elles sont attachées à un même verbe.

La place du pronom objet dans les CF à l'impératif affirmatif n'est pas contradictoire avec son analyse comme objet du groupe verbal tout entier. La forme

*Fais travailler-les

1. On a là une confirmation supplémentaire du fait que les règles phonétiques sont soumises à des contraintes d'ordre syntaxique. Il semble par ailleurs que le phénomène noté ici n'ait pas été étudié en tant que tel par les phonéticiens. On ne voit pourtant pas très bien quelle règle générale, parmi celles qu'on a pu proposer pour la description des phénomènes de liaison et d'élision, couvrirait également ce cas-ci.

est automatiquement exclue par une contrainte interdisant l'attachement d'un pronom conjoint *derrière* un infinitif ¹. Le pronom objet du verbe complexe doit donc être normalement attaché à l'élément fini de ce verbe, la seule forme verbale susceptible d'accepter des pronoms conjoints tant devant que derrière elle ².

Un exemple d'ambiguïté déjà mentionné plus haut

Je fais manger les lapins

ou des phrases telles que

Je fais travailler les enfants

Je fais réparer l'appareil

ainsi que les pronominalisations correspondantes

Je les fais manger

Je les fais travailler

Je le fais réparer

montrent que l'objet direct d'une CF peut représenter aussi bien un sujet sous-jacent de l'infinitif qu'un objet sous-jacent (OSJ). Quelle que soit donc sa fonction sous-jacente, cet objet est toujours l'objet du verbe complexe tout entier. On sait cependant qu'une phrase de structure $SN_1 \vee SN_2$, c'est-à-dire comportant un objet direct, sera « factitivisée » sous la forme SN_0 FAIRE V(INF) SN_2 À SN_1 :

Mon collègue lira le rapport

Je ferai lire le rapport à mon collègue

1. Alors qu'il n'existe aucune contrainte sur l'attachement d'un pronom objet conjoint devant l'infinitif.

2. La comparaison suggérée plus haut entre CF et formes verbales composées paraît valable aussi dans ce cas. Si l'on pouvait imaginer des phrases acceptables à l'impératif affirmatif accompli, on y observerait sans doute la même syntaxe : *Ayez lu ce livre dans trois jours* (Grevisse), ? *Ayez-le lu dans trois jours*, **Ayez lu-le dans trois jours*. Les formes verbales non finies ne sont cependant pas toutes sur le même plan en ce qui concerne leur comportement à l'égard des pronoms conjoints. L'infinitif actif et le participe actif (dit « présent ») admettent des pronoms objets conjoints devant eux seulement, le participe passé n'en admet pas du tout. Cette différence semble devoir être reliée au fait que le participe passé, contrairement aux deux autres, est une forme intransitive par excellence, soit comme passif (*un homme averti*, *un livre déchiré*), soit comme accompli d'un verbe intransitif (*un enfant né...*, *un homme endormi*).

où l'OSJ est devenu objet direct du verbe complexe et le SSJ complément prépositionnel en *à* de ce même verbe complexe. La pronominalisation de ces compléments se fait d'après les règles habituelles :

Je le lui ferai lire
Faites-le lui lire
*Je ferai le lui lire

L'obligation pour le SSJ d'apparaître dans la CF sous la forme d'un complément prépositionnel ne peut se comprendre que si l'on admet que la séquence *faire* + *infinitif* fonctionne comme un seul verbe et dans l'hypothèse qu'un verbe français n'admet pas plus d'un objet direct (en dehors, bien sûr, des objets juxtaposés ou coordonnés) (cf. Gross, 1968, p. 127) ¹. En effet, dès que les deux verbes ne forment plus bloc par rapport à tous les compléments, la contrainte en question ne s'exerce pas (voir plus loin).

Les faits étudiés jusqu'ici permettraient en somme de conclure que le comportement des pronoms objets conjoints dans les CF (ainsi d'ailleurs que celui des objets nominaux) ne diffère en rien de leur comportement dans

1. Plusieurs remarques s'imposent à ce sujet. Tout d'abord, si cette description du phénomène est correcte (elle se retrouve sous une forme ou une autre chez de nombreux grammairiens), on a là une belle illustration du décalage existant entre les fonctions syntaxiques (dites « superficielles ») et les définitions d'ordre sémantique qu'on cherche souvent à leur donner. On voit mal, en effet, par quelles considérations sémantiques pourrait s'expliquer la construction différente de *les élèves* (directe ou prépositionnelle) dans les exemples suivants : *Le professeur fait chanter les élèves*, *Le professeur fait chanter les psaumes aux élèves*. De quelque façon que l'on décrive le rapport sémantique entre *les élèves* et le verbe, que l'on prenne pour base de cette description une structure sous-jacente ou non, on n'aperçoit aucune nuance de sens qui puisse être postulée comme source de la différence de forme. Seule une règle purement formelle est à l'origine du phénomène.

Voici, par ailleurs, au moins un exemple intéressant d'un phénomène analogue, dans un domaine autre que celui des CF : *L'envie prend Pierre d'aller faire un tour*, *L'envie le prend d'aller faire un tour*, *Il lui prend l'envie d'aller faire un tour*, **Il le prend l'envie d'aller faire un tour*. Il me paraît justifié d'avancer l'hypothèse que l'opposition *le/lui*, n'accompagnant ici aucune opposition sémantique, est liée à la différence entre deux structures syntaxiques, l'une personnelle, l'autre impersonnelle. C'est le déplacement du sujet *l'envie* derrière le verbe, position où il acquiert certaines des propriétés de l'objet direct (cf. Gaatone, 1970) qui entraîne l'impossibilité de *le* et son remplacement par *lui*. Il semble en outre nécessaire de formuler cette contrainte en termes de fonction (interdiction de deux objets directs) plutôt qu'en termes de nature des éléments (interdiction de deux syntagmes nominaux) puisqu'elle fonctionne aussi lorsque l'un des deux termes est pronominal (voir l'exemple ci-dessus) : *Le professeur leur fait chanter les psaumes*, *Le professeur les fait chanter aux élèves*.

d'autres contextes et qu'on n'aura donc pas à formuler de règles supplémentaires pour ce cas particulier. La grammaire devra simplement spécifier le caractère de verbe « complexe » de la séquence *faire* + *infinitif*. L'impossibilité d'insertion d'un syntagme nominal entre ces deux éléments n'exige aucune règle spéciale, puisqu'elle découle automatiquement de ce caractère et cela reste vrai aussi de l'insertion, c'est-à-dire, en fait, du rattachement à l'infinitif, d'un pronom conjoint. Enfin, le rattachement derrière *faire* d'un pronom conjoint dans les phrases impératives affirmatives, est déjà prévu, comme on l'a montré plus haut, par une règle existant indépendamment et qui a pour rôle d'attacher les pronoms conjoints (aussi bien sujets qu'objets) derrière l'éléments verbal fini. On a pu voir d'ailleurs que cette règle elle-même n'était que la conséquence « naturelle » de l'impossibilité d'attacher ces pronoms derrière des formes verbales non-finies, même lorsque celles-ci acceptent des pronoms conjoints devant elles (infinitif et participe présent).

Il est nécessaire à présent de faire certaines réserves sur ce qui vient d'être affirmé. On sait en effet, et le phénomène est abondamment illustré dans les grammaires, que si l'interdiction d'insérer un syntagme nominal entre les constituants de la CF est absolue ¹, celle de l'insertion d'un pronom devant l'infinitif ne l'est pas. On trouvera, par exemple, des CF comportant devant l'infinitif un pronom réfléchi :

Je l'ai fait se regarder dans la glace
Ça la fait s'évanouir
Un coup à la porte la fit s'ouvrir d'elle-même (Sandfeld)

Comme on peut le voir, la place du pronom réfléchi n'est en rien liée à sa source éventuelle. Les trois verbes pronominaux ci-dessus sont en effet de nature très différente. Mais cette insertion d'un pronom devant l'infinitif n'est pas particulière aux pronoms réfléchis ². Des pronoms non-réfléchis peuvent également occuper cette position dans les CF. En voici quelques exemples :

Un signe de toi m'aurait fait te suivre (Sandfeld)
La raison qui vous a fait m'écrire n'existe plus (ibid.)
Cette souffrance la fera m'aimer davantage (ibid.)
Rien au monde ne me fera vous épouser (ibid.)

1. Bien qu'on puisse trouver quelques contre-exemples à un niveau de langue très littéraire (Grevisse, 1959, p. 109).

2. R. S. Kayne (1969, p. 179-181) semble y voir le signe d'une spécificité des pronoms réfléchis par rapport aux autres pronoms conjoints.

C'est le motif qui me fait lui parler (ibid.)

C'est ce qui me fait te demander d'avoir un peu de patience (ibid.)

Un mot d'estime la faisait me remercier (Grevisse)

Un motif l'avait fait me convoquer (Blinkenberg)

C'est ce qui t'a fait me parler (Brunot)

Le hasard qui m'a fait vous rencontrer (ibid.)

Il est clair d'autre part qu'il ne s'agit pas d'une insertion facultative du pronom devant l'infinitif, mais de la seule place possible dans ces phrases. Il existe donc des cas où un complément dans une CF ne se rapporte pas à l'ensemble verbal complexe, mais seulement à l'un de ses composants.

Le SSJ de l'infinitif dans une CF se réalise toujours comme complément prépositionnel ou non-prépositionnel du groupe verbal tout entier, ce qui explique à la fois sa place derrière ce groupe lorsqu'il se présente sous forme de syntagme nominal (*je fais lire mon collègue, je fais lire le rapport à mon collègue*), et sa place devant ce groupe lorsqu'il se présente sous forme de pronom (*je le fais lire, je lui fais lire le rapport*). Quant à l'OSJ de l'infinitif, placé normalement derrière celui-ci si c'est un syntagme nominal, il apparaît comme un pronom conjoint aussi bien devant le groupe tout entier que devant l'infinitif. On aura en effet obligatoirement, à partir de

Les circonstances ont fait abandonner ce projet à mon ami

après pronominalisation

Les circonstances le lui ont fait abandonner

où les deux pronoms sont rattachés ensemble au groupe verbal tout entier, le pronom datif représentant le SSJ et l'accusatif l'OSJ. Les autres combinaisons de pronoms objets devant le groupe verbal factitif, sont *me le(s)*, *te le(s)*, *nous le(s)*, *vous le(s)*, *le(s) leur*¹, c'est-à-dire toute combinaison comportant *le (s)*². Toute autre combinaison, en revanche, est exclue en raison des

1. Il existe bien quelques exemples de dislocation de ces séquences dans la CF, mais ils peuvent être considérés comme marginaux (et sont donnés comme tels dans les grammaires) : *De la plaindre me fait l'aimer* (Sandfeld), *Cela me fait la détester* (ibid.), *La fièvre des sens le faisait la reprendre pour la quitter ensuite* (ibid.). Dans tous ces cas, l'antéposition des deux pronoms devant *faire* est également possible.

2. Je laisse de côté les combinaisons comportant *en* et *y*. Bien entendu, les séquences en question ne reçoivent l'interprétation proposée que dans le cas d'une CF où le SSJ se réalise sous forme de groupe prépositionnel en *à*. Dans les CF en *par*, les mêmes séquences ont une interprétation différente, le pronom datif *y* correspondant à un objet second sous-jacent, d'où, d'ailleurs, les possibilités d'ambiguïté : *Je la lui ai fait envoyer*.

incompatibilités existant entre certains pronoms que l'on retrouve dans tous les types de phrases et qui sont donc indépendantes des propriétés particulières des CF :

- Les circonstances m'ont fait t'abandonner
- Les circonstances t'ont fait m'abandonner
- *Les circonstances me t'ont fait abandonner
- *Les circonstances te m'ont fait abandonner
- etc.

Ces incompatibilités peuvent être résumées d'une façon relativement simple par le tableau suivant (légèrement différent des tableaux des pronoms présentés dans diverses grammaires) :

V	—	1	—————	2	—————	3	—	V

		me, moi, te,		le, les		lui, leur		
		toi, se, nous, vous						

Ce tableau doit être compris comme suit : les pronoms objets conjoints se répartissent en trois séries ¹ dont l'ordre par rapport au verbe est 1, 2, 3, V ou V, 2, 1, 3 (en phrase impérative — affirmative). Les séries 1 et 2, 2 et 3 sont compatibles entre elles (dans l'ordre indiqué), les séries 1 et 3 sont incompatibles dans n'importe quel ordre ². Il faut rappeler que ces règles n'interdisent pas certaines séquences à cause de la forme des pronoms en question. En effet, *nous leurs parlons*, *vous lui donnez*, sont parfaitement correctes bien que comportant les séquences *nous leur*, *vous lui*. Il s'agit uniquement

1. Les pronoms *moi* et *toi*, habituellement mentionnés comme pronoms disjoints, sont cependant de véritables pronoms conjoints dans les structures impératives-affirmatives : *lève-toi*, *regarde-moi*, *dis-le-moi*. Ils s'appuient en effet sur le verbe avec lequel ils forment une unité. Il serait, de toute façon, profondément illogique de voir, comme on le fait toujours et à juste titre, un pronom conjoint tant dans *tu le vois* que dans *vois-le* et de ne pas admettre le même parallélisme entre *tu me regardes* et *regarde-moi*. La distinction entre *me*, *te* d'une part, et *moi*, *toi* de l'autre ne peut donc se faire en termes de pronoms conjoints et disjoints, mais uniquement en termes d'accentuation. Selon qu'on aura choisi la structure 1, 2, 3, V ou V, 1, 2, 3, on choisira les pronoms conjoints non-accentués *me*, *te* ou les pronoms conjoints accentués *moi*, *toi* (à condition, bien sûr, qu'ils soient effectivement en position d'accentuation, ce qui n'est pas toujours le cas : *donne-m'en*, *va-t'en*). Notons aussi que la série 1 englobe tous les pronoms objets non marqués quant à la distinction direct/indirect (cf. aussi Benveniste, 1965).

2. Il va de soi que les pronoms appartenant à une même série s'excluent les uns les autres.

d'incompatibilités entre pronoms *compléments*. D'autre part, le tableau n'est valable, comme il a déjà été remarqué plus haut, que pour les pronoms compléments d'un seul et même verbe. Rien n'interdirait en effet une phrase telle que :

Écoute-nous lui dire des injures

où les deux pronoms compléments n'appartiennent pas au même verbe.

Ce tableau nous permet de rendre compte de la grammaticalité ou non-grammaticalité de toutes sortes de phrases, telles que les suivantes :

Je présente Madeleine à Paul
 Je la lui présente
 Je me (te, nous, vous) présente à Paul
 *Je me (te, nous, vous) lui présente ¹
 Je me présente à lui
 Je te le présente
 *Je te me présente
 Je me présente à toi

Il nous permet aussi de comprendre l'impossibilité théorique de certaines phrases (cf. aussi D. Perlmutter, 1971, p. 56-58) qui ne découle d'aucune impossibilité d'ordre sémantique :

Je me rappelle Paul
 Je me le rappelle
 *Je me te rappelle / *Je te me rappelle
 *Je me rappelle toi ²

1. Le cas très particulier du datif éthique fournit des contre-exemples à l'affirmation d'incompatibilité entre les séries 1 et 3 : *Je te lui ai flanqué une de ces raclées ! On vous leur sert de petits intérêts en francs-papier* (Damourette et Pichon), *Qu'on me lui fende les naseaux* (ibid.) Perlmutter (1971, p. 63-64), dont la contrainte de surface sur les clitiques (conjointes) n'exclut pas les séquences 1, 3, considère donc que la grammaticalité de ces exemples est correctement prédite par la règle, et propose d'exclure les exemples du type **ton cousin me lui a recommandé* par une contrainte spéciale. Il me semble plus logique d'adopter la procédure inverse, étant donné le caractère très particulier du pronom datif éthique et ses possibilités très restreintes. Notons surtout que ce pronom n'est pas lié à la transitivité du verbe, comme le montre l'exemple suivant : *Tu vas me sortir d'ici immédiatement !* Le verbe *sortir*, ici intransitif, ne peut avoir de complément.

2. S'il n'y a pas d'autre complément : *je me rappelle toi et ta femme*. Peut-être est-ce là qu'il faut chercher l'explication véritable de la forme réputée incorrecte *je me rappelle de toi*. L'analogie avec *se souvenir de* ne paraît pas en effet un argument convaincant. Pourquoi n'aurait-elle pas agi en sens inverse, généralisant la syntaxe de *se rappeler*, certainement plus usité ?

De même :

Je m' imagine Paul dans une telle situation
 Je me l' imagine...
 *Je me t' imagine... / *Je te m' imagine
 *Je m' imagine toi... ¹

Cependant, l'explication de la séparation des deux pronoms dans les CF en termes d'incompatibilité entre les séries ne suffit pas à elle seule à rendre compte du phénomène. En effet, certains des exemples donnés plus haut comportent des pronoms objets appartenant à des séries compatibles entre elles :

Cette souffrance la fera m'aimer davantage
 Un motif l'avait fait me convoquer

Rien n'empêche de grouper les deux pronoms devant *faire*, ce qui donnerait :

Cette souffrance me la fera aimer davantage
 Un motif me l'avait fait convoquer

Mais, ce faisant, nous avons changé le sens de ces phrases en intervertissant les SSJ et OSJ. C'est que, en effet, dans une combinaison de deux pronoms objets dont l'un est à l'accusatif, l'autre est nécessairement un datif puisque deux pronoms accusatifs sont exclus, comme on l'a vu, par rapport à un même verbe. Or le datif (sauf dans les CF en *par*) est la réalisation du SSJ, jamais d'un complément de l'infinitif. Les deux derniers exemples ci-dessus ne sont donc en aucun cas ambigus.

Les seules phrases à pronoms groupés qui eussent pu correspondre théoriquement à

Cette souffrance la fera m'aimer davantage
 Un motif l'avait fait me convoquer

seraient :

*Cette souffrance me lui ferait aimer davantage
 *Un motif me lui avait fait convoquer

mais ces phrases comportent précisément des séquences interdites.

Ces exemples montrent en outre que le rattachement séparé des deux pronoms objets, le SSJ au groupe verbal tout entier, l'OSJ à l'infinitif seul, autorise pour tous deux la forme accusative. La règle qui réalise un SSJ comme syntagme prépositionnel en *à* n'a en effet de raison d'être que si la

1. Dans ce cas, la langue peut s'en tirer grâce à l'existence d'un verbe de sens très proche, mais non pronominal : *Je t' imagine...*

séquence *faire* + *infinitif* fonctionne comme une unité par rapport au SSJ et à l'OSJ à la fois. Mais si l'OSJ reste confiné au domaine de l'infinitif, le SSJ se réalisera comme objet direct du groupe verbal, puisque celui-ci n'a pas d'autre objet direct.

Une autre confirmation de cette analyse nous est fournie par la comparaison des deux structures factitives possibles, à savoir celle en *à* et celle en *par*. Ainsi, parallèlement à :

Elle m'a convoqué

on peut avoir :

Un motif l'a fait me convoquer

et :

Le directeur m'a fait convoquer par elle

mais non :

*Le directeur a fait me convoquer par elle

La CF en *par* interdit la réalisation du SSJ comme pronom conjoint et les deux verbes y fonctionneront toujours comme une unité à l'égard de tous les compléments, empêchant donc toute insertion pronominale devant l'infinitif. Dans cette structure, le pronom datif correspondra à un OSJ indirect et non plus à un SSJ :

Il me l'a fait envoyer par...

De là aussi, l'ambiguïté d'une phrase telle que :

Je le lui ai fait restituer

où, rien n'indiquant s'il s'agit d'une CF en *à* ou en *par*, le pronom datif peut représenter, soit le SSJ, soit l'OSJ indirect. Dans la structure en *à*, en revanche, seul le SSJ peut être rattaché à *faire*, jamais l'OSJ indirect. La phrase

Je lui ai fait restituer le livre à Louise

ne peut correspondre qu'à

Il restitue le livre à Louise

et non à

Louise lui restitue le livre

Pour obtenir une CF correspondant à cette dernière phrase, on sera obligé de recourir à la structure en *par* :

Je lui fais restituer le livre par Louise

Si l'on accepte cette thèse, à savoir que le pronom datif devant *faire*, dans les CF en *à*, est réservé exclusivement à la représentation du SSJ, on pourra l'étendre sans peine à l'explication d'autres bizarreries syntaxiques, autrement peu compréhensibles ¹ :

Les soldats obéissent à leurs officiers
 Les soldats leur obéissent
 Il faut faire obéir les soldats à leurs officiers
 Il faut les faire obéir à leurs officiers
 *Il faut leur faire obéir les soldats
 *Il faut les leur faire obéir
 Louis échappera à ses ennemis
 Louis leur échappera
 Il faut faire échapper Louis à ses ennemis
 Il faut le faire échapper à ses ennemis
 *Il faut leur faire échapper Louis
 *Il faut le leur faire échapper

On a affaire ici à des objets indirects normalement réduisibles à un pronom conjoint datif. Dans la CF, le SSJ se réalisera donc comme objet direct, mais l'OSJ indirect ne peut plus être pronominalisé sous aucune forme. Cette pronominalisation, rappelons-le, était impossible également pour les objets indirects dits « seconds » des exemples précédents :

*Je lui fais restituer le livre à Louise

où *Louise* représente le SSJ et *lui* l'objet second. Mais on avait dans ce cas une solution de rechange avec la CF en *par*, non touchée par notre contrainte. Cette solution de rechange n'existe plus pour le cas de compléments d'objet indirect premier, régis par des verbes sans objet direct et donc exclus de la CF en *par*, comme ils le sont de la phrase passive :

Louis échappera à ses ennemis
 *Ses ennemis seront échappés par Louis
 *Il faut faire échapper à ses ennemis par Louis
 *Il faut leur faire échapper par Louis ²

1. Pour une thèse différente, voir Kayne (1969, p. 129-131).

2. *Obéir* étant exceptionnel, par rapport au passif, l'est aussi par rapport à la CF en *par* : *Les officiers sont obéis de leurs soldats, Il faut faire obéir les offi-*

Par ailleurs, cette thèse permet de mieux comprendre une autre bizarrerie syntaxique, en l'occurrence la non-interdiction d'autres pronoms conjoints tels que *en* et *y* dans ces mêmes CF excluant *lui*, *leur* (cf. Kayne, 1969, p. 142) :

Louis a échappé de justesse à la guillotine
 Louis y a échappé...
 Une chance inouïe a fait échapper Louis à la guillotine
 Une chance inouïe l'y a fait échapper
 J'ai fait sortir Louis de prison
 Je l'en ai fait sortir

La contrainte, en effet, ne porte que sur la pronominalisation des compléments qui aboutirait à un pronom de la même forme que le SSJ de la CF. Une dernière preuve nous en est fournie par le fait que la réduction en *lui*, *leur* des compléments en *à* redevient possible dès que le pronom peut être attaché à l'infinitif, position strictement exclue pour le pronom SSJ, et non à *faire* :

On le fera t'obéir

En résumé, les deux verbes de la CF en *à* forment toujours un verbe complexe par rapport au SSJ, mais pas toujours par rapport à l'OSJ pronominal du fait d'incompatibilités existant entre certains pronoms objets. En outre, il n'y a jamais formation de verbe complexe quand l'OSJ pronominal est un réfléchi :

Je le fais se regarder dans la glace
 Ça vous fait vous évanouir

Le pronom réfléchi ne se rencontre jamais, dans la CF en *à*, devant le groupe verbal tout entier. Ce fait peut s'expliquer d'une part par les mêmes incompatibilités déjà étudiées à propos des autres pronoms. En effet, *se* qui fonctionne toujours, qu'il soit inhérent au verbe ou non, comme un complément, devrait, en devenant objet du groupe verbal, se combiner avec *lui*, représentant le SSJ. Or *se* appartient lui aussi à la série 1, incompatible, comme on l'a vu, avec *lui*. D'autre part, il ne faut pas oublier que le pronom réfléchi est soumis à une condition de coréférence avec le sujet du verbe auquel il se rattache, c'est-à-dire que, dans la CF, SSJ et OSJ sont coréfé-

ciers de leurs soldats, Il faut les faire obéir de leurs soldats. Mais, dans ce cas, c'est à un objet direct que l'on a affaire et non plus à un véritable objet indirect.

rentiels. Or, la transformation de *se* en complément du groupe verbal factitif lui imposerait d'être coréférentiel non plus avec le SSJ de l'infinitif, mais avec le sujet du groupe, ce qui est impossible. Cela signifierait, en effet, que le sujet de la CF peut être identique au SSJ de l'infinitif, chose exclue en français. En d'autres termes, si une phrase telle que

Je lui (te) fais lire le rapport

est nettement ambiguë, un énoncé tel que

Je me fais lire le rapport

en dépit d'une parfaite identité de structure syntaxique, n'a qu'une lecture, précisément parce que la lecture du pronom datif comme SSJ n'est possible que sous condition de non-identité avec le sujet de la construction tout entière.

Il découle de là que toute occurrence de *se* devant *faire* + *infinitif* implique la coréférence d'un complément de l'infinitif avec le sujet de la CF et formation de verbe complexe ¹. Ces occurrences appartiennent toutes à la CF en *par* ² :

Je me suis fait inscrire (par un ami)

Il nous faut encore considérer les faits suivants :

1. Je les ai laissés t'inviter
2. J'ai laissé les Dupont t'inviter
3. *J'ai laissé t'inviter les Dupont
4. Je les ai fait t'inviter
5. *J'ai fait les Dupont t'inviter
6. *J'ai fait t'inviter les Dupont

L'observation intéressante ici est l'agrammaticalité de 3 et 6 face à la grammaticalité de 1 et 4 qui semblent pourtant en être dérivées. Ce fait, joint à la grammaticalité de 2, suggère que le problème réside essentiellement dans l'ordre des termes et que l'interdiction porte sur l'inversion du SSJ et de l'OSJ par rapport au verbe, puisque pareille inversion ne se produit pas

1. Il peut en effet, y avoir coréférence de cette sorte sans qu'elle s'accompagne d'un pronom réfléchi, s'il n'y a pas eu formation de verbe complexe. Comparez : *J'ai laissé mon ami me dire des injures*, et : *Je me suis laissé dire des injures par mon ami*.

2. L'exemple proposé par Kayne (1969, p. 179) : *Jean se fera connaître à Marie*, ne me paraît pas correct (cf. aussi, Gaatone, à paraître).

dans 2, où la formation du verbe complexe n'a pas eu lieu, ni, naturellement, dans 1 et 4 où le SSJ est pronominalisé et donc antéposé au verbe. Notons que 3 et 6 deviennent possibles dès qu'on fait disparaître le pronom objet :

J'ai laissé inviter les Dupont
J'ai fait inviter les Dupont

Mais l'interprétation la plus ordinaire du groupe nominal est alors OSJ ¹.

Il semble, par ailleurs, que les phrases de ce type soient plus acceptables lorsque le pronom complément de l'infinitif est réfléchi ² :

Les nouvelles découvertes ont fait s'écrouler sa théorie
? Voilà ce qui a fait se tuer votre ami
? Je ferai s'acheter des chaussures à votre ami
? J'ai fait se laver mon fils
Voilà ce qui a fait s'évanouir Marie

Cela pourrait peut-être s'expliquer par le fait que l'inversion, mentionnée plus haut, du SSJ et de l'OSJ par rapport au verbe, devient moins gênante lorsqu'il y a coréférence entre ces deux termes ³. Remarquons que, même là, la pronominalisation du SSJ rend tout à fait acceptables des phrases qui ne l'étaient pas ou l'étaient peu pour de nombreuses personnes.

Université de Tel-Aviv.

David GAATONE.

BIBLIOGRAPHIE

- BENVENISTE, E. (1965). — « Pronoms et antonymes », in *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, t. LX-I, p. 71-87.
BLINKENBERG, A. (1950). — *L'ordre des mots en français moderne*, t. 2, 2^e éd., Kobenhavn, Levin & Munksgaard.
BRUNOT, F. (1965). — *La Pensée et la Langue*, 3^e éd., Paris, Masson.
CHEVALIER, J.-C., BLANCHE-BENVENISTE, C., ARRIVÉ, M., PEYTARD, J. (1964). — *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris, Larousse.

1. A condition, bien entendu que le verbe soit transitif. Rappelons qu'il existe aussi, dans ce cas, des risques d'ambiguïté : *J'ai fait manger les lapins*.

2. Pour Kayne (1969, p. 179-184), elles sont considérées comme tout à fait grammaticales et cette différence de comportement entre les deux sortes de pronoms dans la CF lui fournit un argument en faveur d'une description syntaxique différente pour chacune. Certains des exemples sont empruntés à son étude.

3. Les exemples comportant un verbe essentiellement pronominal, c'est-à-dire où le pronom est en quelque sorte « vide », sont acceptés bien plus facilement que les autres par les informants.

- DAMOURETTE, J. et PICHON, E. (1911-1950). — *Des Mots à la Pensée. Essai de Grammaire de la Langue française*, t. III, Paris, d'Artrey.
- DUBOIS, J. (1965). — *Grammaire structurale du français, nom et pronom*, Paris, Larousse.
- GAATONE, D. (1970). — « La transformation impersonnelle en français », in *Le Français Moderne*, t. 38-4, p. 389-411 ; (à paraître) « L'alternance à / par dans les constructions causatives », in *Actes du 13^e Congrès de Linguistique et Philologie romanes*.
- GREVISSE, M. (1959). — *Le Bon Usage*, 7^e éd., Gembloux, J. Duculot.
- GROSS, M. (1968). — *Grammaire transformationnelle du français*, Paris, Larousse.
- KAYNE, R. S. (1969). — *The transformational cycle in French syntax*, Thèse M. I. T. (dactylographiée).
- LANGACKER, R. W. (1966). — « Les verbes faire, laisser, voir, etc. » in *Languages*, 3, p. 72-89.
- LORIAN, A. (1962). — « La proposition infinitive en français moderne », in *Vox Romanica*, t. 20-2, p. 285-294.
- MARTINON, Ph. (1927). — *Comment on parle en français*, Paris, Larousse.
- MOIGNET, G. (1973). — « Existe-t-il en français une proposition infinitive ? », in *Grammaire générative transformationnelle et psycho-mécanique du langage*, Lille, Éd. Universitaires, p. 111-134.
- PERLMUTTER, D. (1971). — *Deep and Surface Structure Constraints in Syntax*, New-York, Holt, Rinehart and Winston.
- PINCHON, J. (1970). — « Les pronoms personnels », in *Le Français dans le Monde*, n° 74, p. 6-11.
- RUWET, N. (1972). — *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris, Seuil.
- SANDFELD, Kr. (1928). — *Syntaxe du Français Contemporain*, t. 1 et 2, Paris, Champion.
- WAGNER, R.-L., et PINCHON, J. (1973). — *Grammaire du Français Classique et Moderne*, 2^e éd., Paris, Hachette.